



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

BREVET TECHNIQUE DES MÉTIERS MARÉCHAL FERRANT

Objectifs de la formation

Le BTM permet à son titulaire de se perfectionner au métier de maréchal-ferrant après un CAP Agricole ou CTM. À la suite de la formation l'élève connaîtra l'art de forger les ferrages courants des chevaux selon leur activité et leurs sabots, saura confectionner et poser également des ferrures orthopédiques et pathologiques voire thérapeutiques.

Lieu de la formation

Agripôle-St-Hilaire-Du-Harcouët
CFA
www.agripole-st-hilaire.fr



APPRENTISSAGE

DURÉE 26 mois

BREVET TECHNIQUE DES MÉTIERS **MARÉCHAL FERRANT**

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement général

- Gestion de l'entreprise
- Communication, book , TAC et suivi de mémoire
- Anglais

Enseignement technique

- Techniques professionnelles de forge
- Hippologie
- Santé et hygiène
- Récupération du vécú

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation,
le/la candidat.e doit :

- Être titulaire d'un CAPa Maréchal Ferrant
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Avoir satisfait aux tests de sélection (questionnaire d'hippologie, QCM de culture générale et psychotechnique, tests pratiques de forge)

POURSUITES D'ÉTUDES

Acquisition de compétences complémentaires : hippologie, soins vétérinaires, orthopédie équine, etc.

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Salarié.e dans une
entreprise de maréchalerie

Création ou reprise
d'entreprise



Admission étudiée
au cas par cas.